

SÉANCE DU LUNDI 31 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le lundi trente et un mai à dix-huit heures.

Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 57

Ayant pris part à la délibération : 53

- Présents : 48
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 25 Mai 2021

Affichage effectué le :

08 juin 2021

Mise en ligne le :

08 juin 2021

OBJET :

**Décisions prises par le Président
de la Communauté
d'Agglomération Hérault
Méditerranée sur délégation :
compte rendu au Conseil
Communautaire**

N° 003606

Question N°36 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 5.2 Fonctionnement
des Assemblées

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO représenté par Mme Véronique MOULIÈRES. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, Mme Véronique REY, M. Jérôme BONNAFOUX, M. Stéphane HUGONNET, M. Thierry DOMINGUEZ, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS, Mme Simone BUJALDON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN, Mme Virginie DORADO. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Françoise AVILEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE** : M. Edgar SICARD, Mme Jocelyne BALDY. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIÈRE, Mme Aurélie MIALON, M. Jean-Marie BOUSQUET, M. René VERDEIL, M. Alain VOGEL-SINGER. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS** : Mme Sandrine MAZARS, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Olivier CABASSUT.

Absents Excusés :

AGDE : M. Ghislain TOURREAU. **PEZENAS** : Mme Danièle AZEMAR. **SAINT-THIBÉRY** : Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Sylviane PEYRET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE donne pouvoir à Mme Eve ESCANDE, Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. André FIGUERAS donne pouvoir à M. Thierry NADAL. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS donne pouvoir à M. Philippe AUDOUI.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 03 juin 2021

VIAS DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210531-D00360610-DE

- ✓ *VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;*
- ✓ *VU la délibération du Conseil Communautaire n°3220 du 11 juillet 2020 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.*
- ✓ *VU la délibération du Conseil Communautaire n°3280 du 21 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir de l'organe délibérant au Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.*

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été amené depuis le conseil communautaire du 14 décembre 2020 à prendre des Décisions dans le cadre de sa délégation générale donnée par l'Organe délibérant par délibération du 21 juillet 2020 afin de faciliter le fonctionnement courant de l'EPCI.

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte de l'ensemble des Décisions prises par monsieur le Président durant la période du 09 mars 2021 au 19 mai 2021 dans le cadre des délégations générales accordées par le Conseil Communautaire au Président, conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

N° de l'acte	Intitulé de l'acte
N°002019	Restauration et entretien du fleuve Hérault - Tranche 2 (hiver 2020/2021) : mission Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) attribué au Cabinet « LM COORDINATION » (34370 CREISSAN) pour un montant de 1 128 € HT.
N°002020	Règlement des honoraires au Cabinet CGCB (34000 Montpellier) : consultation juridique instruction d'urbanisme pour un montant de 600 € TTC
N°002021	Création d'une Régie prolongée de recettes et d'avances auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement qui fonctionnera à compter du 1 ^{er} avril 2021.
N°002022	Missions accessoires à monsieur ANGIELCZYK Philippe afin d'assurer les missions de conseil en gestion des aires des gens du voyage pour une indemnité mensuelle de 553 € brut
N°002023	Mission accessoire à madame Valérie MARAVAL afin d'assurer des missions en conseil et expertise technique sur les dossiers de maîtrise d'œuvre, de suivi dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme et de la mission grand projet pour une indemnité mensuelle de 553 euros brut.
N°002024	Accueil d'une stagiaire de l'Etablissement d'Enseignement Université de Perpignan, Mme Justine TOURATIER au service Aménagement du territoire, pour la période du 01/04/2021 au 31/08/2021
N°002025	Contrat de prestation ponctuelle pour le diagnostic solidité ouvrages de Bâtiment sur le site de « La Méditerranéenne » avec la Société APAVE (34760 BOUJAN SUR LIBRON) pour un montant de 900 € HT
N°002026	Annule et remplace la décision n°002017 Marché 202108-véhicules d'occasion de moins de 3.5 tonnes-lot 2 "véhicules utilitaires : attribution du marché à l'Entreprise ACR 34 (34300 AGDE) pour un montant de 10 610,20 € HT+ frais d'immatriculation d'un montant de 267,76 € net
N°002027	Fourniture de poteaux d'arrêts de bus, pose, dépose, pour le réseau de bus Cap Bus : attribution de l'accord cadre à l'Entreprise SIGNAUX GIROD (39401 MOREZ) pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT
N°002028	Convention entre la CAHM et la mairie d'Agde : mise à disposition de locaux de la mairie annexe du Cap d'Agde à titre gracieux pour la MTS et France services
N°002029	Création d'un poste de relevage commune de Saint-Thibéry : missions géotechniques (G2 AVP et G2 PRO) avec le Cabinet GINGER CEBTP (34830 JACOU) pour un montant de 15 260 € HT, soit 18 312 € TTC
N°002030	Contrat avec le groupement GAXIEU- FININDEV-MERLIN (34537 BEZIERS CEDEX) - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert de la compétence pluviale : Avenant à la décision n°2014-001763, pour un montant de 10 110,00 € TTC
N°002031	Contrat avec le groupement GAXIEU- FININDEV-MERLIN (34537 BEZIERS CEDEX) - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert de la compétence défense incendie : Avenant à la décision n°2014-001783 pour un montant de 5 727,00 € TTC
N°002032	Modification convention formation professionnelle pour un permis poids lourd avec AFTRAL (ex CESR34) d'un montant de 2 149,99 € net
N°002033	Règlement honoraires Cabinet CGCB (34000 MONTPELLIER) : consultation juridique marché public de nettoyage pour un montant de 1 800 € TTC
N°002034	Consultation juridique Cabinet CGCB (34000 MONTPELLIER) : stratégie et conseils PAEHM « Héliopôle » situé lieu-dit « La Capucière »
N°002035	Marché n°202111 - Mise en culture de jardinières -Attribution du marché à l'Entreprise FANFELLE GAUSSENS (64110 GELOS) pour un montant maximum annuel de 25 000.00 € HT
N°002036	Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à Caractère Personnel pour une cotisation de 450 € net pour l'année 2021
N°002037	Adhésion à l'Association des communes forestières du Département de l'Hérault (34330 LA SALVELAT-SUR-AGOUT) pour une cotisation de 3 408,50 € net pour l'année 2021
N°002038	Adhésion à l'Association Occitanie Europe (Bruxelles- BELGIQUE) pour une cotisation de 10 000 € net pour l'année 2021
N°002039	Groupement de commandes pour la fourniture d'effets d'habillement et d'équipement de protection individuelle : avenant aux lots 1,2,3 et 5 avec la Société GALY VÊTEMENTS PRO (35400 BEZIERS) : 202076 - lot 1 : Vêtements de travail, 202077 - lot 2 : Equipements de protection individuelle, 202078 - lot 3 : Chaussures de sécurité, 202079 - lot 5 : Vêtement de représentation, Protocole
N°002040	Inscription du DGA à l'aménagement du territoire de la CAHM au Conseil National de l'Ordre des Architectes : régularisation de la cotisation 2020 pour un montant de 700 €
N°002041	Inscription de la Responsable de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture au Conseil National de l'Ordre des Architectes : cotisation 2021 pour un montant de 770 €
N°002043	Contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la SA Territoire 34 (34085 MONTPELLIER CEDEX 4) pour étude de calibrage RHI/THIRORI - Ilot Raspail – Pézenas pour un montant de 141 672 € TTC

N°002044	Renouvellement de l'adhésion à la Fondation Patrimoine en Occitanie-Méditerranée (34000 MONTPELLIER) pour un montant de 3 720 €
N°002045	Marché 202112 Fourniture de compteurs d'eau : attribution de l'accord-cadre à bons de commandes à la Société « LAMBERTON TP » pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT
N°002046	Marché 202113 - Travaux d'urgence création d'un ouvrage provisoire contre l'érosion commune de Vias : attribué à l'Entreprise « ETPA » pour un montant de 210 745,60 € HT
N°002047	Renouvellement de l'adhésion de la CAHM à l'Association OPenIG (Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique) pour l'année 2021 pour un montant de 5 642 €
N°002048	Convention d'entretien d'une fosse d'évacuation d'eaux pluviales à titre gracieux (parcelle AR33) avec la SCI D'ETALENTE
N°002049	Consultation Cabinet CGCB dans le cadre d'une instruction d'urbanisme sur la commune de Tourbes pour un montant de 3 120 euros
N°002050	Convention spéciale de déversement des eaux résiduaires industrielles des Abattoirs de Pézenas avec la Régie Syndical Abattoir dans le réseau public d'assainissement collectif
N°002051	Diagnostic auprès du Cabinet ENTECH du réseau d'eaux usées et du réseau pluvial rue du Bel Air- Chemin Combe Grasse – commune de Portiragnes pour un montant de 5 420 € HT, soit 6 504 € TTC
N°002052	Contrat de service de 36 mois portail BL Citoyen « MODULE CONTACT » avec la Société BERGER LEVRAULT pour un montant total de 3 240 € HT dans le cadre de la facturation du service de l'eau
N°002053	Convention pour une formation professionnelle avec l'organisme Purple Campus, « 5 jours pour entreprendre - mission création reprise » avec un agent de la CAHM pour un montant de 525 €
N°002054	Convention de groupement de commande - fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuel : Insertion de la commune de Montagnac sur les marchés 202076, 202077, 202078, 202079,202080,202081 et 202105
N°002055	Marché 202115 - Réhabilitation de la station d'épuration du hameau de Sallèles Caux : attribution du marché à l'Entreprise ROGER JEAN pour un montant de 49 690,00 € HT
N°002056	Marché 202114 - Réalisation d'un audit de fonctionnement pour les stations d'exhaures et le clapet hydraulique de Vias : Lot 2 - Diagnostic hydro-mécanique : attribution du marché à la société BRL Ingénierie pour un montant de 20 890,00 € HT
N°002057	Convention de mise à disposition de M. Jean-Gilles Blondel d'un local à Saint-Thibéry (garage sis dans l'immeuble cadastré AB339) à titre gracieux
N°002058	Convention de formation professionnelle permis bateau fluvial « Eau Intérieure » pour deux agents de la Direction Environnement et Littoral avec l'Organisme Booster pour un montant de 796 € TTC
N°002059	Contrat de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une supervision eau potable, assainissement et eau pluviale territoire de la CAHM avec le Cabinet ENTECH pour un montant de 12 847,50 € HT, soit 15 417 € TTC
N°002060	Prise en charge d'un appareillage auditif pour 1 agent de la CAHM pour de 1 640,00 € TTC auprès de l'enseigne AUDIKA Béziers dans le cadre du fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

- **PREND ACTE** des Décisions prises par monsieur le Président conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière.

Fait et délibéré à LÈZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#